

...Les fonctionnaires du ministère poursuivent des objectifs purement canadiens et se font les porte-paroles des initiatives canadiennes aux Nations Unies, à la Conférence du Comité sur le Désarmement, au Conseil de l'OTAN ainsi que dans le cadre de nos rapports bilatéraux avec les autres pays.

ÉCHANGES CULTURELS ET SCIENTIFIQUES

Par ailleurs, les échanges culturels et scientifiques prennent de plus en plus d'importance dans nos relations avec l'étranger. Le Canada apporte sa contribution aux activités des organisations spécialisées de toute nature, qu'il s'agisse de l'Organisation mondiale de la santé, du Bureau international du Travail, de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture. Nous réalisons un programme toujours plus vaste d'aide au développement dans quelque cinquante pays et nous assumons des responsabilités spéciales en tant que membre du Commonwealth et de la communauté des pays francophones. Depuis de nombreuses années, le Canada s'intéresse de très près au développement du droit international. Nous avons joué un rôle de premier plan lors de la rédaction, il y a quelques années, d'un règlement international sur les transports aériens, et nous participons en ce moment à des négociations relatives à la piraterie aérienne. Le droit maritime et les discussions actuelles sur l'utilisation pacifique des fonds marins figurent également parmi nos préoccupations. Je ne cherche pas, je le répète, à épuiser la question. Je veux seulement vous donner une idée de l'ampleur et de la complexité des tâches du ministère, pour en arriver à deux considérations essentielles. D'abord, pour exercer ses activités de façon efficace dans tous ces domaines, il a besoin du corps d'experts et de fonctionnaires expérimentés qu'il a constitué et, ensuite, l'idée que le Canada pourrait faire face, au niveau des ministres et des hauts fonctionnaires, à cet ensemble de rapports et de responsabilités à l'échelon international, ne peut résister à un examen, si bref soit-il.

En tant que membre à part entière de la communauté des nations et avant tout pour servir nos intérêts nationaux essentiels, le Canada doit manifester sa présence et faire entendre sa voix dans le monde entier, ainsi que dans les organismes multilatéraux où sont prises tant de décisions susceptibles d'affecter la sécurité et la prospérité de notre pays. Telle est la mission principale du ministère des Affaires extérieures, mission qui est remplie avec habileté et patience par des fonctionnaires compétents et expérimentés.

On a dit que le Canada n'avait pas d'ennemis dans le monde, mais uniquement des amis. Je crois qu'il y a du vrai dans cette affirmation, mais il n'est pas exact que, de ce fait, le Canada ait moins besoin que d'autres d'un corps diplomatique. En effet, plus les contacts avec un pays sont étroits, plus il y a de problèmes et de conflits d'intérêts et plus importants ils sont. Le Canada n'a pas d'ami plus proche que les États-Unis. Nous nous partageons ce continent

au nord du Rio Grande et, chaque jour, la multiplicité de nos rapports fait naître une foule de problèmes qu'il faut résoudre au prix d'une large partie du temps et de l'énergie du ministère.

Par suite de la lutte menée par le gouvernement contre l'inflation, les ressources limitées du ministère sont encore plus restreintes, mais je suis résolu, et les fonctionnaires de mon ministère m'appuient pleinement, à faire en sorte que le ministère continue de faire face à ses responsabilités et de sauvegarder les intérêts fondamentaux du Canada à l'étranger. Par ailleurs, il ne serait pas honnête de ma part de laisser entendre que nos postes et missions seront en mesure de procurer les mêmes services que par le passé, notamment aux délégations et aux particuliers en voyage. En période d'austérité financière, ce sont les services utiles, mais non essentiels, qui doivent subir les conséquences. Les services du ministère des Affaires extérieures à l'étranger ont toujours été à peine suffisants — et rien de plus — pour répondre à ce que l'on attendait d'eux. Lorsque prendra fin la lutte actuelle contre l'inflation, et pour servir nos intérêts nationaux essentiels, il faudra encourager le ministère à se développer dans une mesure comparable à l'accroissement des activités et des responsabilités du Canada dans le monde.

Avant la fin de cette session, je soumettrai au Parlement une série de notes sur la politique étrangère du Canada pendant cette décennie. Ces notes sont le résultat de près de deux ans de travaux effectués par le ministère en coopération avec d'autres ministères et organismes intéressés. J'en discuterai volontiers avec le Comité. Nous pourrions ainsi parler, de façon plus détaillée, du travail du ministère.

TÂCHES ET DÉPENSES ACCRUES

Au cours de l'année financière 1959-60, les dépenses de fonctionnement et d'investissement se sont élevées au total à 19.7 millions de dollars. Cette somme représentait les six dixièmes de un pour cent de l'ensemble des dépenses gouvernementales. Le ministère comptait alors 335 agents du service extérieur et un personnel de soutien de 1,625 employés.

Dix ans plus tard, les dépenses totales de fonctionnement et d'investissement sont de l'ordre de 56 millions de dollars, soit les quatre dixièmes de un pour cent du total des dépenses gouvernementales; et le ministère compte 485 agents du service et un personnel de soutien de 2,584 employés.

Une augmentation de 150 agents au cours d'une décennie n'est pas exagérée. Au contraire, seules une planification prudente et une saine économie ont permis au ministère, durant cette période, de pourvoir aux besoins de dix-sept nouvelles missions, de quintupler ses programmes d'assistance, de tripler ses services consulaires, d'appuyer des programmes d'information ou culturels nouveaux ou élargis, de prendre de nouvelles initiatives à l'endroit du monde francophone, d'accroître son activité sur le